



Conseil économique et social

Distr. générale
24 avril 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration soumise par le Centro de Investigación Social, Formación y Estudios de la Mujer, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est diffusée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2012/100.



Déclaration

Les femmes, la pauvreté et l'emploi dans la République bolivarienne du Venezuela

La République bolivarienne du Venezuela s'est dotée en 1999 d'une constitution qui fait une large place aux droits de l'homme. Et pourtant cela n'a rien changé à l'inégalité entre les hommes et les femmes dans la vie quotidienne. Il est très difficile de se procurer des données officielles et il n'existe aucun moyen de comparer celles-ci avec les informations empiriques. Le droit de classer et de déposer des informations publiques, établi par la loi organique sur la sécurité de l'État, a été élargi par le décret présidentiel n° 7454 en avril 2010. Mais sur 65 demandes d'informations officielles formulées en 2011, 84 % ont été refusées, 4 % n'ont pas pu être régularisées et 12 % sont restées sans réponse. Étant donné ces limites, nous nous sommes attachés depuis 2006 à recueillir des informations par le canal de l'Observatoire vénézuélien des droits des femmes (un réseau national de 45 organisations non gouvernementales).

- Des recherches indépendantes et des informations empiriques confirment le contenu du rapport non officiel établi en 2009 sur l'état des droits fondamentaux des femmes dans la République bolivarienne du Venezuela et sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Les grossesses d'adolescentes ont augmenté de manière suivie pendant les 10 dernières années. La République bolivarienne du Venezuela est le pays d'Amérique du Sud où leur nombre est le plus élevé. Cela se traduit par une augmentation appréciable de la pauvreté et s'avère être la variable qui explique le mieux la persistance de la pauvreté.
- Le gouvernement ne s'est pas doté d'un plan de prévention des grossesses d'adolescentes.
- Les ménages vénézuéliens qui sont dirigés par une femme ont vu leur proportion augmenter de 29 % en 2001 à 39 % en 2011. Dans les ménages pauvres, elle est de l'ordre de 45 %.
- La population féminine employée dans le secteur formel de l'économie diminue. Entre 2007 et 2009, l'emploi a augmenté dans le secteur informel; cela concerne 249 150 personnes, dont plus de la moitié de femmes (134 162).
- La tendance à la précarisation de l'emploi des femmes est actuellement une tendance structurelle, avec tous les inconvénients que cela comporte. Parmi ces inconvénients figurent la situation au regard de l'activité (on présume qu'être inactif signifie en fait, pour une femme, être ménagère), la catégorie professionnelle, le lieu où s'accomplit le travail et la taille de l'entreprise.
- On n'est pas parvenu à l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes. Il n'existe pas de chiffres officiels parce qu'aucun n'est établi. Selon les données existantes cet écart diminue, en particulier aux niveaux élevés de revenu. Cependant, il n'en est rien dans les activités, formelles ou informelles, qui emploient surtout des femmes faiblement rémunérées, et cela a la grave conséquence d'augmenter encore la féminisation de la pauvreté dans le pays.

Il n'y a pas de plan prévoyant l'égalité dans l'emploi, ni au Ministère du travail ni au Ministère de la condition féminine.

- La question de l'égalité devant l'emploi ne figure pas au programme d'action du Gouvernement vénézuélien, pas plus que la doctrine du « travail décent » formulée par l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les règles de l'inspection du travail qu'applique le Ministère ne font aucune distinction entre les sexes et ne tiennent pas compte des directives formulées par l'OIT dans son *ABC des droits des travailleuses et de l'égalité entre hommes et femmes*.
-